

Travaux de la Chambre

matin, et que les représentants du gouvernement et du syndicat reprendront les négociations sans conditions?

Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement pourrait-il nous rassurer à ce sujet?

M. Cooper: Monsieur le Président, je puis confirmer l'information que je possède, c'est-à-dire que les employés rentreront au travail et que les représentants du Conseil du Trésor et ceux du syndicat retourneront aux tables de négociation, très rapidement par la suite je suppose, pour faire ce qu'ils pourront en termes de négociations.

M. Dingwall: Je voudrais plus de précision, monsieur le Président. Je viens de parler il y a quelques instants avec le président Daryl Bean; celui-ci m'a indiqué que les parties avaient convoqué une conférence de presse pour exposer ces divers facteurs. Le secrétaire parlementaire peut-il confirmer que les deux parties annonceront peu après l'adoption de cet ordre qu'elles se présenteront à une conférence de presse?

• (1800)

M. Cooper: Monsieur le Président, je puis le confirmer encore une fois, j'ai été informé que les deux parties tiendront conjointement une conférence de presse dans quelques minutes pour y exposer les conditions et les ententes dont elles ont convenu ensemble.

M. Dingwall: Monsieur le Président, à la lumière des éclaircissements apportés par le secrétaire parlementaire, nous sommes heureux de consentir à la présentation de cette motion puisque le gouvernement a accepté toutes les conditions de l'opposition officielle.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je veux d'abord demander des éclaircissements. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a dit que toutes les questions nécessaires pour terminer l'étude du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture seraient réputées avoir été mises aux voix et que le vote par appel nominal serait réputé avoir été demandé. Il y a aussi un amendement que nous devons étudier, et je suppose que cela est inclus dans la motion et que le vote sera reporté à demain.

Je veux simplement dire que, si cette motion peut être présentée aujourd'hui, c'est grâce à la grande collabora-

tion dont tous les partis ont fait preuve, sans parler de l'énorme travail qu'a fait ma collègue de Mission—Coquitlam. Je dirai aussi que c'est grâce à la générosité du gouvernement et du syndicat. Cette motion est le fruit de cette collaboration.

[Français]

M. Lapierre: Monsieur le Président, nous aussi du Bloc québécois, on se réjouit que les deux parties aient convenu de retourner à la table. Mes collègues de Laurier—Sainte-Marie et de Hull—Aylmer ont, depuis deux jours, demandé aux deux parties de retourner à la table et dans ce sens-là, on ne peut qu'être d'accord avec la procédure entreprise aujourd'hui.

Cependant, je sais qu'il y a eu des heures et des heures de consultations. Dans notre cas, ce ne fut que quelques minutes. J'espère que le gouvernement ne prendra pas cela comme un précédent. Je comprends la situation délicate dans laquelle, aujourd'hui, toutes les parties sont impliquées, autant dans cette Chambre qu'à l'extérieur, et j'en conviens. Cependant, j'ose espérer que dans un esprit de coopération dans ce nouveau parlement et cette nouvelle session qui s'amorcent, que les avis seront d'un peu plus de cinq minutes.

Or donc, on est heureux de donner notre consentement unanime nous aussi.

[Traduction]

M. Cooper: Monsieur le Président, je veux remercier le député de sa collaboration. Je tiens aussi à lui signaler que, lorsque j'ai affaire à lui, je ne considère jamais la façon dont il se comporte avec moi comme un précédent. Je veux lui dire aussi que, oui, il est clairement entendu que toutes les questions nécessaires pour terminer l'étude du projet de loi C-29 à l'étape de la deuxième lecture seront réputées avoir été mises aux voix et que le vote par appel nominal sera réputé avoir été reporté à demain.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?